



CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA
COMMUNICATION

Feuille officielle

Plus qu'une seule parution hebdomadaire

La chancellerie d'Etat communique:

Dès la semaine du 18 au 23 février 2008, la Feuille officielle ne paraîtra plus qu'une fois par semaine, soit le vendredi, l'édition du mercredi étant supprimée.

Cette décision a été prise suite à celle des Chambres fédérales de supprimer l'aide à la presse pour les organes étatiques. En conséquence de quoi, le montant des ports postaux a triplé dès le 1^{er} janvier de cette année.

La parution hebdomadaire de la Feuille officielle doit donc permettre d'éviter une grande partie des coûts supplémentaires à sa charge tout en maintenant l'essentiel de ses services à l'intention de ses abonnés, des services de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des autorités communales.

Dans l'hypothèse où le vendredi tomberait sur un jour férié, la parution de la Feuille officielle serait avancée au jeudi, voire au mercredi si nécessaire. En tous les cas, la parution hebdomadaire sera garantie.

Pour de plus amples renseignements :
Jean-Marie Reber, chancelier d'Etat, tél. 032 889 40 00.

Neuchâtel, le 12 février 2008